

01 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE L'ISLET
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADALBERT

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Adalbert, tenue le **1 avril 2019** à l'heure et au lieu ordinaire des séances du conseil.

Sont présents(es) les conseillers(ères) :

Siège #1 - Marjolaine Leblanc
Siège #2 - Jonathan Gill
Siège #4 - Simon Bourgault
Siège #5 - Karine Godbout
Siège #6 - Rémi Vaillancourt

Est/sont absents(es) les conseillers(ères) :

Siège #3 - France Thibodeau

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, René Laverdière.

Magguy Mathault, directrice générale et secrétaire-trésorière, assiste également à cette séance.

01- OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

En conséquence,

Il est proposé par Rémi Vaillancourt et résolu de déclarer cette séance ouverte.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2019-04
56

02 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Karine Godbout, appuyé par Marjolaine Leblanc et résolu d'adopter l'ordre du jour en laissant le point varia ouvert.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

03 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

2019-04
57

03.01 - Séance ordinaire du 4 mars 2019

Copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 4 mars dernier, a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

En conséquence,

Il est proposé par Simon Bourgault, appuyé par Marjolaine Leblanc et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mars 2019, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

04 - LÉGISLATION

05 - GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

**2019-04
58**

05.01 - Acceptation des comptes

Il est proposé par Jonathan Gill, appuyé par Simon Bourgault et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement des comptes suivants au montant de 10 113,37 \$.

- 8 618,91 \$ payable par chèques;
- 1 494,46 \$ payable par dépôts directs

La vérification des factures à la pièce a été faite par le maire René Laverdière et par les conseillères Marjolaine Leblanc et Karine Godbout. Les initiales ont été apposées par chacun.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**2019-04
59**

05.02 - Acceptation des dépenses incompressibles

Les comptes du mois sont présentés aux élus sous une forme permettant de distinguer les comptes payés au cours du mois, de même que les salaires nets versés et les remises de l'employeur.

En conséquence,

Il est proposé par Rémi Vaillancourt, appuyé par Karine Godbout et résolu

- que les comptes du mois de mars 2019, au montant total de 66 667,72 \$ soient acceptés et payés, tels qu'ils apparaissent au rapport détaillé remis à tous les membres du conseil.

• Comptes payés	51 374,03 \$
• Salaires nets versés	10 992,71 \$
• <u>Remises d'employeur</u>	<u>4 300,98 \$</u>
• Total	66 667,72 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**2019-04
60**

05.03 - Adoption des journaux

Il est proposé par Marjolaine Leblanc, appuyé par Simon Bourgault et résolu d'accepter les journaux généraux suivants :

EJ 01-01 à EJ 01-05 ET EJ 02-06 à 02-10 : Conciliations bancaires de janvier et février;

REGUL-13-01 À REGUL-13-19 : Écritures de régularisation du comptable pour la fin d'année 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2019-04
61

05.04 - Demande de don pour "Le Relais pour la vie" de Laurence Lemieux

Il est proposé par Jonathan Gill, appuyé par Rémi Vaillancourt et résolu de verser un don de 50 \$ à Laurence Lemieux pour sa participation au Relais pour la vie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

05.05 - Rencontre pour le rapport financier

La rencontre pour la présentation du rapport financier se tiendra jeudi le 18 avril à 18h.

06 - SÉCURITÉ INCENDIE

06.01 - Point d'information - Richard Gauvin, directeur incendie

Le 1er volet de la formation des pompiers est terminé. Il restera le monitoring à faire avant la prochaine session qui se donnera à l'automne.

07 - RÉSEAU ROUTIER

07.01 - Point d'information - Karine Godbout, représentante

Cette dernière mentionne qu'elle a eu une rencontre à l'érablière de Jean-Denis et Rémi Labonté afin de régulariser la situation pour le ponceau de l'entrée qui gèle et qui occasionne par le fait même, des bris à la route Thériault. Lors de cette rencontre une copie de la réglementation a été remise et ils ont mentionné que le ponceau serait changé à l'été. Elle mentionne également qu'elle retournera constater sur place après la fonte des neiges, s'il était nécessaire d'ajouter un ponceau sur la route afin d'améliorer l'écoulement des eaux.

Il y a également un problème dans le 6e rang et la route Bélanger. Les travaux seront évalués à l'été et les corrections seront apportées si nécessaire.

07.02 - Entretien des chemins fermés l'hiver

Un suivi sera fait à la prochaine rencontre.

2019-04
62

07.03 - Balayage de rues

Il est proposé par Jonathan Gill, appuyé par Simon Bourgault et résolu d'accepter la soumission de Les Constructions HDF Inc. pour le balayage des rues et ce, au coût de 120 \$ / h par balai plus taxes

applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2019-04
63

07.04 - Abat-poussière - Soumissions saison 2019

CONSIDÉRANT QUE les soumissions peuvent se lire comme suit :

CALCIUM LIQUIDE :

- Somavrac : 0,341 \$ / litre;

- Carl Lamontagne : 0,365 \$ / litre;

- Transport Adrien Roy : 0,352 \$ / litre;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Karine Godbout, appuyé par Simon Bourgault et résolu d'accorder la soumission à Somavrac au montant de 0.341\$/litre. Il est également résolu de procéder à l'achat de 72 000 litres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

08 - HYGIÈNE DU MILIEU

08.01 - Point d'information RIGD, Simon Bourgault, représentant

Lors de la rencontre du 6 mars dernier, madame Stéphanie Lizotte a été nommée présidente de la régie et monsieur Simon Pelletier, vice-président. De plus, le camion usagé de monsieur Jacques Bois a été acheté au coût de 12 000 \$.

08.02 - Point d'information - Environnement

Le maire mentionne qu'il avertira madame Marjolaine Leblanc si elle désire assister à une prochaine rencontre sur le sujet à la MRC.

2019-04
64

08.03 - Adoption du règlement concernant l'obligation d'installer une soupape de sûreté (capet de non retour) à l'égard de tout immeuble desservi par le service d'égout municipal

ATTENDU QUE l'article 19 de la Loi sur les compétences municipales permet à toute municipalité locale d'adopter des règlements en matière d'environnement;

ATTENDU QU'IL est à propos et dans l'intérêt de la municipalité et des citoyens de réglementer l'installation de soupape de sûreté (clapet de non retour);

ATTENDU QUE le règlement vise à éviter des refoulements des eaux d'égouts;

ATTENDU QU'un avis de motion a été dûment donné par le conseiller Simon Bourgault lors de la séance tenue le 4 février 2019 en vue de l'adoption du présent règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Marjolaine Leblanc,

appuyé par Rémi Vaillancourt

et résolu

QUE le présent règlement soit et est adopté conformément à ce qui suit :

Article 1 : **Titre**

Le présent règlement portera le titre de « Règlement concernant l'obligation d'installer une soupape de sûreté (clapet de non retour) à l'égard de tout immeuble desservi par le service d'égout municipal »;

Article 2 : **Préambule**

Le préambule du présent règlement fait partie intégrante de celui-ci;

Article 3 : **Exigences relatives à un branchement aux égouts (sanitaires et pluviaux)**

3.1- Tout propriétaire d'un immeuble desservi par le service d'égout municipal doit installer à ses frais et maintenir en bon état, une soupape de sûreté (clapet de non retour) afin d'empêcher tout refoulement des eaux d'égout.

3.2- Les normes d'implantation et d'entretien des soupapes de sûreté (clapet de non retour) sont celles prescrites par le Code national de plomberie - Canada 1995 (CNRC 38728F) y compris les modifications d'août 1999 et de mars 2002 et le National Plumbing Code of Canada (NRCC 38728) y compris les modifications d'août 1999 et de mars 2002, publiés par la Commission canadienne des codes du bâtiment et de prévention des incendies du Conseil national de recherche du Canada.

3.3- Tous les amendements apportés au Code national de la plomberie après l'entrée en vigueur du présent règlement en font également partie à une date déterminée suite à une résolution en ce sens adoptée par le Conseil municipal conformément à l'article 6 (6°) de la Loi sur les compétences municipales.

3.4- Dans le cas d'un immeuble déjà érigé, le propriétaire bénéficie d'un délai d'un an à compter de l'entrée en vigueur du présent règlement pour se conformer à cette obligation.

3.5- Au cas de défaut du propriétaire d'installer et de maintenir en bon état de telles soupapes (clapet de non retour) conformément au présent règlement, la municipalité n'est pas responsable de dommages causés à l'immeuble ou à son contenu par suite des conséquences d'un refoulement des eaux d'égouts.

Article 4 : **Application du règlement**

L'inspecteur municipal est autorisé à visiter et/ou à inspecter, si nécessaire, tout immeuble pour s'assurer de l'application du présent règlement.

Article 5 : **Entrée en vigueur**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Magguy Mathault, directrice générale et sec.-trésorière

René Laverdière, maire

08.04 - Cueillette des ordures, demande de changement d'horaire

La cueillette des ordures et du recyclage se fera dorénavant le mardi. Nous demanderons à la régie de débiter le nouvel horaire en mai afin de nous donner le temps d'avertir notre clientèle.

08.05 - Cueillette des ordures dans le 9e Rang

Nous avons dû modifier le cadencement des bacs verts au 9e Rang puisque le conducteur du camion ne peut plus débarquer pour faire le ramassage des bacs. Pour l'instant, une personne s'occupe de les placer mais il se pourrait que l'on fasse modifier un bac à chargement arrière afin de le mettre à cet endroit. Le sujet sera rediscuté dans les prochaines semaines.

09 - SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

09.01 - Point d'information - MADA, France Thibodeau, représentante

Le plan d'actions devrait être disponible pour le prochain conseil.

09.02 - Point d'information - Politique familiale, Rémi Vaillancourt représentant

Une demande est faite sur les subventions concernant les couches jetables. Pour en arriver à une décision à cet effet, il faut mettre à jour la politique familiale et l'inclure dans le plan d'actions. Cette mise à jour se fera sur les 2 prochaines années.

10 - AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

10.01 - Point d'information - Transport Adapté, Marjolaine Leblanc, représentant

Les états financiers devraient être déposés au prochain conseil ou avant puisque le vérificateur doit revoir la méthode de calcul d'une subvention reçue en cours d'année. Ils vont également revoir la publicité (ex. : Facebook) afin d'augmenter la visibilité et ainsi, augmenter la clientèle.

11 - TOURISME

11.01 - Point d'information - Tourisme, France Thibodeau, représentante

Absente.

12 - LOISIRS ET CULTURE

12.01 - Point d'information - Salle municipale, Simon Bourgault, représentant

Le ménage du 2e et 3e étage est terminé. Il restera le drapeau du Canada

à changer mais le maire mentionne qu'il devra être retiré lorsque l'électricien viendra avec la nacelle.

12.02 - Point information - Loisirs, Jonathan Gill, représentant

Ce dernier mentionne qu'il y a tout même eu une belle participation lors des activités de la semaine de relâche malgré le fait qu'il a dû annuler les quilles par manque de participants. Une programmation sera refaite à chaque année.

12.03 - Offre d'emploi - Terrain de jeux 2019

L'offre d'emploi paraîtra sur la page Facebook des loisirs ainsi que sur le site web de la municipalité. Le territoire ne sera pas limité à la municipalité.

13 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

14 - VARIA

14.01 - Plaintes sur la cueillette des ordures et recyclage

La directrice mentionne les nombreuses plaintes concernant la cueillette non faite sur le 8e rang Ouest. Les signalements ont été faits à la régie mais rien n'a bougé pour le moment.

15 - CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Simon Bourgault, et résolu à l'unanimité que cette session régulière soit levée.

Adoptée unanimement

Fermeture à 20h30.

René Laverdière, maire

Magguy Mathault, dir. gén. & sec. trés.

Je, soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Adalbert, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des dépenses décrites ci-devant.

Magguy Mathault, directrice générale et sec. trés.

